

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 2 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 2 avril à 17h,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué le 29 mars 2021, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis ARTHAUD, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Jean-Louis ARTHAUD, Marie-Christine ARTHAUD, Yannick DUCRET, Emil HOFMANN, Éric KAYSER, Lucie NEYRAUD, André RODERON, Nathalie TAIRRAZ, Marie-Claude TURC, Yves TURC-GAVET

Excusés : Gérard TURC

Pouvoirs : Gérard TURC à Marie-Christine ARTHAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ

M le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors de la dernière séance du vendredi 5 mars 2021. Le PV avec commentaires est validé à l'unanimité des membres.

N°2021-022

Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2020

Marie-Christine ARTHAUD présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la commune.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2020 par section, reprend le résultat d'exécution et des budgets annexes, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2020 du budget principal de la commune**, dressé par le comptable du Trésor Public de La Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

Marie-Christine ARTHAUD précise que le budget principal est excédentaire de +305 112.26 € en fonctionnement et déficitaire de -257 884.03 € en investissement.

N°2021-023

Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Marie-Christine ARTHAUD présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2020 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2020 du budget de l'Eau et de l'Assainissement**, dressé par le comptable du Trésor Public de La Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

Marie-Christine ARTHAUD précise que le budget de l'eau et de l'assainissement est déficitaire de -758.84 € en fonctionnement et de -9 837.07 € en investissement.

N°2021-024

Objet : **APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET DE LEYRETTE 2020**

Marie-Christine ARTHAUD présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget des lotissements de Leyrette.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2020 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget des lotissements de Leyrette.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2020 du budget des lotissements de Leyrette**, dressé par le comptable du Trésor Public de La Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

Marie-Christine ARTHAUD précise que le budget du lotissement de Leyrette est excédentaire de + 116 029.21 € en fonctionnement et déficitaire de – 36 348.99 € en investissement.

Le budget du lotissement n'est plus abondé par le budget principal de la commune. Pour la première fois, ce budget va reverser une somme sur le budget principal.

N°2021-025

Objet : **Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2020**

Sous la présidence de Marie-Christine ARTHAUD, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2020,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de la commune pour l'année 2020, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement :

. Résultat à la clôture de 2019	+ 274 281.46 €
. Résultat de l'exercice 2020	- 257 884.03 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	<u>+ 16 397.43 €</u>
. Reste à réaliser 2020	- 46 200.00 €
. Cumul global	<u>- 29 802.57 €</u>

- section de fonctionnement :

. Résultat à la clôture de 2019	+ 366 268.30 €
. Affectation en recette d'investissement (compte 1068)	- 366 268.30 €
. Résultat de l'exercice 2020	+ 305 112.26 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	<u>+ 305 112.26 €</u>

- **Résultats sections cumulées au 31/12/2020 : + 275 309.69 €**

M le Maire se retire au moment du vote.

Et par 10 voix pour dont 1 pouvoir, le conseil municipal

- **ADOpte** le compte administratif du Budget principal 2020 ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Marie-Christine ARTHAUD explique qu'il a fallu faire la comparaison entre le compte de gestion élaboré par la trésorerie et le compte administratif réalisé par la commune pour chercher les différences et les corriger.

- **DEPENSES**

L'important excédent d'investissement de 2019 a permis de terminer les travaux engagés.

Le montant des subventions perçues en 2020 est de 686 616.00 €.

Les travaux de la Résidence Les Ecrins, le début des travaux du gîte de l'Ancienne Ecole ainsi que les travaux de sécurisation de La Bernardière représentent un montant de 969 346.53 €.

Le remboursement du capital des emprunts est de 119 204.19 € (les intérêts apparaissent dans le fonctionnement).

En fonctionnement, le compte administratif fait apparaître un solde de +305 112.26 €. **Par rapport à 2019, il manque 61 156.04 €, qu'il faudra prendre en compte pour l'élaboration du budget 2021.**

Les dépenses de fonctionnement font apparaître des postes très importants : électricité, contrats de maintenance pour 892 266.47 € et la masse salariale pour 330 223.85 €.

A noter que les grosses dépenses liées aux taxes foncières du domaine skiable se sont terminées en 2020. A partir de 2021, la commune fera l'avance mais sera entièrement remboursée par le délégataire.

M Emil HOFMANN demande si la commune participe au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

M le Maire répond qu'en effet cela représente environs 900 000 euros sur l'ensemble des communes de l'Oisans.

Marie-Christine ARTHAUD souhaite informer que le montant des intérêts sur les crédits est de 97 200.11 €. Certains prêts ont un taux de 5.40%. Elle propose de demander un rachat des crédits auprès d'autres banques afin de faire baisser ce poste.

M le Maire précise qu'en investissement, il a fallu payer l'intégralité des travaux des Ecrins, de la chaufferie avant de pouvoir demander le solde des subventions. Actuellement, il y a en attente des factures d'investissement à hauteur de 100 000 €. Le montant des subventions qui devrait être versé en 2021 est de 600 000 € environs. La société SAFHSCO a versée une avance mais il faudra peut-être faire un prêt relai pour gérer la trésorerie.

Marie-Christine ARTHAUD ajoute qu'il est également possible d'ouvrir une ligne de trésorerie mais que les frais s'élèvent à 1000 €. Néanmoins cela est très rapide. Elle souhaite également expliquer que les restes à réaliser permettent de payer des dépenses d'investissement en attendant que le budget soit voté. Elles ont été estimées à 186 000 €.

N°2021-026

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2020

Réuni sous la présidence de Marie-Christine ARTHAUD, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2020,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2020, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2019	+ 43 870.36 €
. Résultat de l'exercice 2020	- 9 837.07 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 34 033.29 €

- section d'exploitation

. Résultat à la clôture de 2019	+ 14 413.55 €
. Résultat de l'exercice 2020	- 758.84 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 13 654.71 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2020 : + 47 688.00 €

M le Maire se retire au moment du vote.

Et par 10 voix pour dont 1 pouvoir, le conseil municipal :

- **ADOpte** le compte administratif de l'Eau et Assainissement 2020 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Marie-Christine ARTHAUD ajoute que les retards de paiement au SACO et à l'Agence de l'eau ont été régularisés. Suite à un problème de paramétrage de logiciel, les factures d'eau du 2ème semestre 2020 ont été envoyées avec du retard. Le premier semestre 2021 sera facturé en juin.

Nathalie TAIRRAZ demande s'il serait possible de mensualiser les factures d'eau.

Yves TURC-GAVET demande la possibilité de mettre en place un prélèvement à échéance.

Marie-Christine ARTHAUD propose de faire la demande auprès de la trésorerie.

N°2021-027

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget du Lotissement de Leyrette 2020

Réuni sous la présidence de Marie-Christine ARTHAUD, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2020,

DONNE ACTE au Maire du Compte Administratif du Lotissement de Leyrette 2020, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2019	- 78 323.72 €
. Résultat de l'exercice 2020	- 36 348.99 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	- 114 672.71 €

- section de fonctionnement

. Résultat à la clôture de 2019	- 137 536.84 €
. Résultat de l'exercice 2020	+ 116 029.21 €
Résultat cumulé au 31/12/2020 :	- 21 507.63 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2020 : - 136 180.34 €

M le Maire se retire au moment du vote.

Et par 10 voix pour dont 1 pouvoir, le conseil municipal :

- **ADOpte** le compte administratif du lotissement de Leyrette 2020.

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Marie-Christine ARTHAUD explique qu'en fonctionnement, le solde entre les dépenses (intérêts des emprunts) et les recettes (vente de terrains) est de +116 029.21 €. Cela devrait également être positif en 2021 car d'autres ventes sont en train de se finaliser.

Lucie NEYRAUD ajoute qu'il faudrait faire l'état des stocks afin de pouvoir passer le montant des ventes en investissement.

Marie-Christine ARTHAUD précise que le déficit s'amenuise.

N°2021-028

Objet : Vote des trois taxes directes locales et du taux de la cotisation foncière entreprise

M le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation car celui-ci est figé à son niveau de 2019.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence (somme du taux communal et du taux départemental), le taux départemental étant de 15.90 %.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré,

Par 11 voix pour dont 1 pouvoir

- **DECIDE** de voter les **taux d'imposition de 2021** des autres taxes directes locales comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30,19 %
--	---------

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 40,90 %
- Cotisation Foncière Entreprise (CFE) 21,11 %

M le Maire explique que la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales va être compensée par le versement de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux communal était de 14.29 %. Le département sera de son côté compensé par une part de TVA.

N°2021-029

Objet : Vote des subventions

Yannick DUCRET, Lucie NEYRAUD, Nathalie TAIRRAZ et Marie-Claude TURC ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 6 voix pour et 5 abstentions dont 1 pouvoir**

- **VOTE** les subventions accordées aux associations et aux autres personnes de droit privé, telles que détaillées ci-dessous :

Chapitre	Article	Tiers	Accordée 2021
65	6574	AVEC ST CHRISTOPHE	70 000 €
65	6574	AMIS DE LA BERARDE	3 000 €
65	6574	VENEON EAU VIVES (Derby)	750 €
65	6574	VENEON EAU VIVES (Slalom)	750 €
65	6574	GUIDES VENEON Fonctionnement Rassemblement cascades de glace 2021	4 000 €
65	6574	SKI NORDIQUE GDES ROUSSES	600 €
65	6574	ASS des Pisteurs Secouristes de l'Oisans	200 €
65	6574	Amicale du PGHM – 60 ans d'existence	500 €
65	6574	Amicale des sapeurs-pompiers de Bourg d'Oisans	200 €
65	6574	TOTAL compte 6574	80 000 €

N°2021-30

Objet : Vote de la répartition commune/administrés des coûts SACO assainissement 2021

Le Maire informe que le Conseil syndical du SACO a décidé de ne pas augmenter la redevance assainissement collectif pour l'année 2021.

En TTC	100%	100%
PART FIXE	Secteur traité	Secteur non traité
- secteur traité	147.40	-
- secteur non traité	-	73.70
PART VARIABLE par m³ (Forfait de 84m ³)		
- secteur traité	1,8634	-
- secteur non traité	-	0,9317

Le Maire informe le Conseil Municipal que le précédent mandat avait mis en place une réduction progressive de la participation communale.

Pour l'année 2018, elle avait été fixée à 45% sur la part fixe et la part variable de la redevance d'assainissement collectif des administrés. Pour l'année 2019, elle avait été fixée à 35% puis à 25 % pour l'année 2020.

Il convient donc de définir le taux de la participation communale sur la part fixe et la part variable de la redevance d'assainissement collectif des administrés pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DECIDE** que la participation communale (part fixe et la part variable) de la redevance d'assainissement collectif des administrés sera de **10%** pour l'année 2021.

Yannick DUCRET intervient pour souligner que le commencement des travaux de la centrale d'épuration sont très attendus.

M le Maire répond qu'il a à nouveau sollicité le SACO (Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans) afin que les travaux soient réalisés en 2022.

André RODERON ajoute que les services de la Préfecture interviennent également dans ce sens auprès du SACO.

M le Maire informe qu'il y a également un risque de fermeture du camping car il n'y a pas de traitement aux normes. La Préfecture réclame un équipement et sollicite le bureau d'études afin qu'il vienne en mairie pour en discuter. Le SACO pense qu'il sera moins coûteux de mettre la centrale à La Bérarde car la conduite serait moins grosse jusqu'aux Etages. M le Maire explique qu'il propose de son côté de mettre la centrale aux Etages afin d'éviter l'achat d'une pompe de relevage bien plus coûteuse.

N°2021-031

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 et VOTE du BUDGET PRINCIPAL 2021

Marie-Christine ARTHAUD rappelle que le compte administratif de la commune peut se résumer ainsi :

- section d'investissement :

. Résultat à la clôture de 2019	+ 274 281.46 €
. Résultat de l'exercice 2020	- 257 884.03 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 16 397.43 €
. Reste à réaliser 2020	- 46 200.00 €
. Cumul global	- 29 802.57 €

- section de fonctionnement :

. Résultat à la clôture de 2019	+ 366 268.30 €
. Affectation en recette d'investissement (compte 1068)	- 366 268.30 €
. Résultat de l'exercice 2020	+ 305 112.26 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 305 112.26 €

Marie-Christine ARTHAUD donne lecture du budget primitif 2021 de la commune, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la conseillère en charge des finances et en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de 305 112.26 € ainsi :**

En recettes d'investissement au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 29 802.57 €

En recettes d'investissement au 021 virement de la section de fonctionnement : 275 309.69 €

- **DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 ainsi :**

En recettes d'investissement au 001 solde exécution section investissement report : 16 397.43 €

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2021 de la commune

- pour la section de Fonctionnement qui s'équilibre à	1 582 174.48 €
- pour la section d'Investissement qui s'équilibre à	1 033 957.12 €

Marie-Christine ARTHAUD explique les éléments essentiels du budget principal 2021.

- *Le budget prend en compte le fait que le domaine skiable a été fermé durant la saison d'hiver. Pour l'instant, il n'y a aucune garantie d'une compensation de l'Etat.*
- *FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : la commune va récupérer une partie de la TVA payée sur les factures d'investissement (16,404 %).*

- Taxes foncières : baisse des taxes et régularisation en cours pour certains équipements.
- Travaux de l'ancienne école : dépassement actuel d'environ 15 000 €.
- Charges de personnel en hausse car les saisonniers se verront attribuer des primes. Il est également prévu d'embaucher un saisonnier supplémentaire à 80 % afin d'accueillir les vacanciers et réaliser les départs dans les meublés communaux.
- Travaux d'enfouissement électrique de La Bérarde 42 000 €/an (dernière année).
- Le budget principal n'abonde pas le budget de l'eau, ce qui représente environ 20 000 € de dépense en moins par rapport à 2019.
- Avec l'utilisation des compteurs d'eau, certains compteurs verts permettent à la commune de ne pas avoir à régler le coût de l'assainissement sur plusieurs factures.
- Le poste des combustibles a été baissé car le coût des pellets est moindre que celui du fioul.
- Un budget a été prévu pour réaliser un voyage pour les aînés en juin ou septembre.
- Une dépense a été conservée en frais de publicité pour le musée.

N°2021-032

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 et VOTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2021

Marie-Christine ARTHAUD rappelle que le compte administratif eau et assainissement peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2019	+ 43 870.36 €
. Résultat de l'exercice 2020	- 9 837.07 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 34 033.29 €

- section d'exploitation

. Résultat à la clôture de 2019	+ 14 413.55 €
. Résultat de l'exercice 2020	- 758.84 €
. Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 13 654.71 €

Marie-Christine ARTHAUD donne lecture du budget 2021 de l'Eau et de l'Assainissement de la commune, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la conseillère en charge des finances et en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

**- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de + 13 654.71 €
En recettes de fonctionnement au 002 Résultat reporté.**

**- DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 de + 34 033.29 €
En recettes d'investissement au 001 Solde exécution section investissement reporté.**

- ADOPTE le Budget Primitif 2021 de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre :

- pour la section de Fonctionnement à	89 886.23 €
- pour la section d'Investissement à	61 104.83 €

*Marie-Christine ARTHAUD explique que le budget prend en compte des frais d'étude pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable du Puy.
Il devrait y avoir plus de recette au 2^e semestre 2021 si la 2^e facture est réalisée en novembre.*

N°2021-033

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 et VOTE du BUDGET LEYRETTE 2021

Marie-Christine ARTHAUD donne lecture du budget 2021 pour le lotissement de Leyrette, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Marie-Christine ARTHAUD et en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 de – 21 507.63 € en dépenses de fonctionnement au 002 Déficit antérieur de fonctionnement négatif Reporté

-DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 de – 114 672.71 € en dépenses d'investissement au 001 Solde Exécution Section Investissement Reporté

- ADOPTE le Budget Primitif 2021 du lotissement de Leyrette qui s'équilibre ainsi :

- section de Fonctionnement : 1 195 877.37 €

- section d'Investissement : 1 144 255.95 €

Marie-Claude TURC quitte la séance et donne son pouvoir à Yannick DUCRET

N°2021-034

Objet : Validation des grilles tarifaires des forfaits du domaine skiable des Deux Alpes pour l'été 2021

Le Maire informe les Conseillers municipaux du courrier de la société concessionnaire SATA GROUP demandant l'approbation des nouvelles grilles tarifaires des forfaits pour l'été 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **APPROUVE** les grilles des tarifs des forfaits pour l'été 2021 présentées par la société SATA GROUP annexées à la présente délibération.

N°2021-035

Objet : SACO : Convention d'entretien d'une station d'épuration sur la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Régie Intercommunale d'Assainissement collectif de l'Oisans a décidé de confier à nouveau l'entretien de la station d'épuration située aux Granges à la Commune de Saint Christophe en Oisans.

Il explique qu'il est, nécessaire d'établir une convention dans le but de fixer les obligations respectives des parties, la rémunération forfaitaire, la modalité de paiement et présente le projet de convention de la régie d'assainissement collectif.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 2 pouvoirs**

-**ACCEPTÉ** de passer une convention pour l'entretien de la station d'épuration des Granges ;

-**FIXE** la rémunération forfaitaire à 5000 € par an.

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention pour l'entretien de la station d'épuration.

M le Maire explique que cette convention ne prend plus en compte le réseau pluvial mais uniquement l'entretien de la centrale d'épuration. Le service technique réalise 1 intervention par semaine en hiver et 2 à 3 par semaine en été. De plus, la commune a en charge le déneigement. Cette convention est établie pour 3 ans.

N°2021-036

Objet : CCO – Convention Territoriale Globale

Eléments de Contexte

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un « projet de territoire », afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Cette convention constitue un levier stratégique pour :

- Clarifier les actions des acteurs du territoire en rendant lisible leurs actions,
- Améliorer l'efficacité des services publics en fixant des objectifs et une méthode d'évaluation,
- Repositionner l'usager au centre des services en organisant l'offre globale,
- S'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

En Oisans

Un travail avec l'ensemble des élus communautaires et communaux a été engagé depuis août 2020 pour la mise en place de la Convention territoriale Globale sur le territoire de l'Oisans, en remplacement du contrat enfance jeunesse qui a pris fin en décembre 2019.

Les étapes de la construction de la CTG en Oisans

- Enquête auprès des communes du territoire pour la construction de la CTG en août 2020 et pour l'élaboration d'un diagnostic partagé ;
- Commission services à la population du 08 octobre 2020 : présentation du diagnostic partagé ;
- Commission services à la population du 19 Novembre 2020 : Analyse des thématiques Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces ; priorisation de 3 thématiques à inscrire dans la CTG en plus des thématiques socles (animation post-it).

Les membres de la commission « services à la population » ont priorisé les thématiques ci-dessous à inscrire comme axes de travail dans la CTG :

- Thématiques socles inscrits d'office dans la CTG, au titre du maintien des thématiques du Contrat enfance jeunesse : petite enfance ; enfance jeunesse et parentalité ;
- Thématiques choisies comme axe de travail supplémentaire : Jeunesse ; Handicap petite enfance ; animation de la vie sociale.

Ces axes de travail pourront évoluer et faire l'objet d'un avenant à la Convention au fil de l'avancement des priorités à définir.

Un Avenant à la déclinaison des plans d'actions viendra compléter la convention territoriale globale.

Le 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire et les communes concernées par le contrat enfance jeunesse votaient la signature d'un Accord Cadre d'Engagement pour la future Convention territoriale globale avec la CAF, en remplacement du contrat enfance jeunesse qui a expiré en décembre 2019.

Dans le même temps, la signature des Avenants « Bonus territoire », a permis le maintien des financements au contrat enfance jeunesse pour l'année 2020.

Contenu de la Convention : La Convention reprend les objectifs de contractualisation avec les partenaires signataires, à un développement des services et actions en directions des familles du territoire.

Gouvernance : La Convention définit les organes partenariaux de travail, de débat et de décisions pour la mise en œuvre concrète d'actions en faveur des populations du territoire.

Durée de la convention : La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Signataires de la Convention : Les communes signataires du contrat enfance jeunesse pour le maintien des financements antérieurs : Bourg d'Oisans ; Les Deux Alpes ; Huez ; Vaujany ; le SIEPAF. Le CIAS au titre du Lieu d'accueil enfants/parents.

Le Département, partenaire des thématiques de la branche famille de la CAF.

La MSA, partenaire pour les publics sous le régime agricole et actions ponctuelles soutenantes.

Les autres communes membres de la Communauté de Communes de l'Oisans, désireuses de s'inscrire dans une démarche participative de cohésion sociale au profit des familles du territoire, et représentées par leurs Maires respectifs, dûment autorisés à signer la présente convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 2 pouvoirs**

-APPROUVE le contenu de la convention territoriale globale portant sur le projet stratégique global des services à la population du territoire de l'Oisans.

-APPROUVE la signature par la Communauté de communes de l'Oisans de la convention territoriale globale.

-AUTORISE le Maire à signer la convention territoriale globale et à s'inscrire dans une démarche participative des plans d'actions qui seront déclinés, issus des comités techniques thématiques.

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires et relatifs à ce dossier.

Nathalie TAIRRAZ ajoute qu'il est dommage que peu d'actions soient mises en place auprès et pour les adolescents.

QUESTIONS DIVERSES

- Relance du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Emil HOFMANN informe qu'il a eu plusieurs échanges avec M Nicolas BREUILLOT du cabinet ALPICITE, chargé de relancer le projet de PLU. Celui-ci pense que si le Conseil suit au pied de la lettre les consignes de la Préfecture, la commune devrait voir aboutir le projet de PLU. Celui-ci permettra de libérer les contraintes sur les terrains de Leyrette, mais les constructions seront très limitées ailleurs.

M le Maire ajoute qu'au niveau des deux lotissements, il n'y aura plus la contrainte de construire le bas en premier avant de pouvoir commercialiser les terrains du haut.

André RODERON pense que de toute façon les constructions sont déjà bloquées sur tout le haut de la vallée qui ne dispose pas d'un accès permanent.

Emil HOFMANN précise que du point de vue du devis établi par le prestataire, si le conseil suit les consignes, il devrait être possible de s'affranchir de certaines dépenses optionnelles du devis.

- Lignes directrices de gestion

Marie-Christine ARTHAUD informe qu'il a fallu rédiger un document appelé « Lignes directrices de gestion » dans lequel la commune doit préciser ses orientations pour les 6 années à venir en ce qui concerne sa gestion des ressources humaines. Il a fallu préciser par exemple les critères retenus pour la promotion des agents, la gestion de la sécurité au travail...

Il précise les avantages des agents comme par exemple de chèque-déjeuner ou l'aide au financement de la mutuelle proposée par le centre de gestion.

Ce document sera présenté au Comité Technique du 23 avril 2021.

- Camping Municipal

M le Maire informe que la Préfecture a chargé le RTM de faire une étude de trajectographie pour déterminer si le merlon de protection du camping est efficace. Si ce n'est pas le cas, il faudra lancer des travaux de consolidation et /ou d'agrandissement. Pour l'instant, on est en attente de réponse de la part des services de l'Etat.

- Travaux de l'Ancienne Ecole

M le Maire explique que les travaux avancent correctement. Un approvisionnement est prévu par une grue les 6 et 7 avril. Les travaux devraient se terminer d'ici la fin juin.

- Plan du lac

M le Maire transmet les informations qu'il a reçues de la Préfecture suite à la demande d'aménager une nouvelle zone d'accueil pour les activités d'eaux vives au Plan du lac. Les services ont donné un accord de principe pour l'installation d'équipements démontables qui feront office de point d'accueil mais s'opposent à la présence de logement. Suite à la condamnation des parkings destinés aux pratiquants de la via-ferrata, il explique que la réalisation d'une nouvelle aire de stationnement est à l'étude.

- Location de l'Auberge de la Meije :

Suite à une rencontre avec les exploitants, il a été décidé d'un commun accord qu'ils poursuivaient l'exploitation de l'Auberge jusqu'à la fin 2021. Un avenant à la concession sera présenté au prochain conseil municipal. M le Maire propose de préparer l'appel à candidature pour le diffuser cet été.

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU VENDREDI 2 AVRIL 2021

2021-22	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2020
2021-23	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020
2021-24	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET DE LEYRETTE 2020
2021-25	Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2020
2021-26	Vote du Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2020
2021-27	Vote du Compte Administratif du Budget du Lotissement de Leyrette 2020
2021-28	Vote des trois taxes directes locales et du taux de la cotisation foncière entreprise
2021-29	Vote des subventions
2021-30	Vote de la répartition commune/administrés des coûts SACO assainissement 2021
2021-31	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 et VOTE du BUDGET PRINCIPAL 2021
2021-32	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 et VOTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT
2021-33	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 et VOTE du BUDGET LEYRETTE 2021
2021-34	Validation des grilles tarifaires des forfaits du domaine skiable des Deux Alpes pour l'été 2021
2021-35	SACO : Convention d'entretien d'une station d'épuration sur la commune
2021-36	CCO – Convention Territoriale Globale

Fait et délibéré le 2 avril 2021 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean-Louis ARTHAUD	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Éric KAYSER	2 ^{ème} Adjoint	
Nathalie TAIRRAZ	3 ^{ème} Adjoint	
Yannick DUCRET	Conseiller municipal	
Lucie NEYRAUD	Conseillère municipale	
Emil HOFMANN	Conseiller municipal	
Gérard TURC	Conseiller municipal	Pouvoir à Marie-Christine ARTHAUD
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Marie-Christine ARTHAUD	Conseillère municipale	
Marie-Claude TURC	Conseillère municipale	